

Actions collectives pour prévenir les pollutions diffuses dues au S-métolachlore

PRINCIPALES RÉALISATIONS

- Essais agronomiques territoriaux
- Filière territoriale à bas niveau d'intrants

ENSEIGNEMENTS

→ Points transposables :

- ◆ Dynamique de travail à l'échelle d'une nappe
- ◆ Développement de partenariats public-privé

→ Points de vigilance :

- ◆ Formalisation des engagements des firmes relatifs à la vente de S-métolachlore
- ◆ Inclusion d'enjeux environnementaux dans les dynamiques économiques

PAROLE D'ACTEURS

« Notre travail nécessite de garder des échanges locaux assez réguliers sur des territoires qui se ressemblent ou qui ont les mêmes typologies. On se donne comme objectif de travailler sur au moins un sujet ensemble chaque année. »



Sylvain Granger – Animateur Captages Prioritaires au SIRRA, mis à disposition de Bièvre Isère Communauté

Structure porteuse de la démarche

Responsable Syndicat Isérois des compétence SAGE : Rivières Rhône Aval

Animateurs : Sylvain Granger

✉ Sylvain.granger@bievre-isere.com

☎ 06 79 02 23 36

Emprise géographique

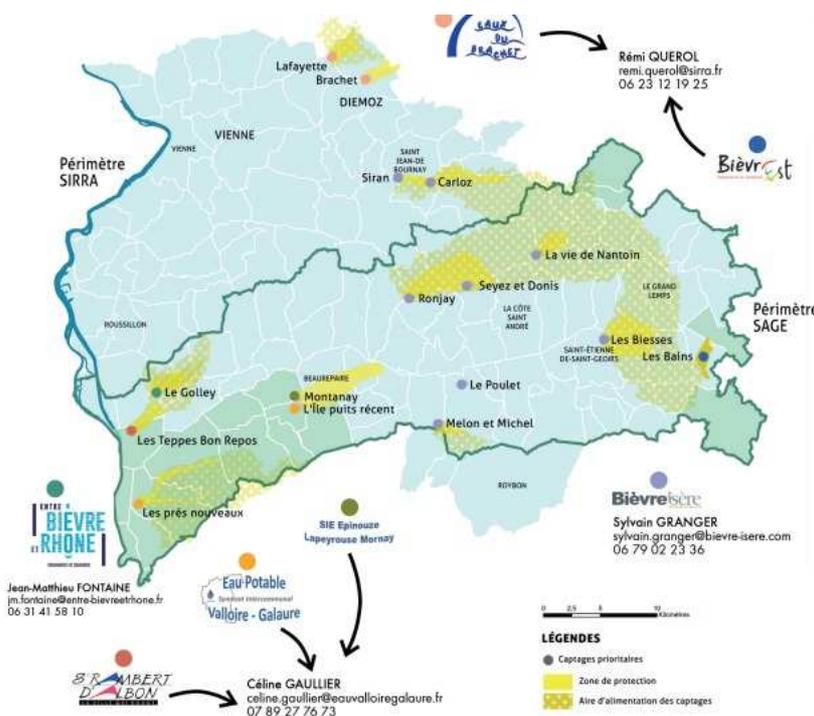
Nom du Bassin

Versant : Bièvre-Liers Valloire

Région, Auvergne-Rhône-Alpes,

Département : Drôme/Isère

Bassin Rhône-Méditerranée-hydrogéographique : Corse



AACs du Bassin Versant Bièvre-Liers-Valloire

CONTEXTE

Ressource en eau

Près de 70 points de prélèvement (forages, puits, sources, ...) sont présents sur le bassin versant Bièvre-Liers-Valloire. Ces points captent l'eau de la nappe des alluvions de Bièvre-Liers-Valloire, dont **20 d'entre eux ont été désignés prioritaires** dans le cadre du SDAGE 2022-2027. Ils sont gérés par 7 collectivités différentes¹. Ces captages sont relativement peu éloignés les uns des autres (environ 50 km de distance).

Une des pollutions les plus prégnantes est dû au **S-métolachlore**, dont les métabolites de dégradation sont régulièrement détectés sur tous les captages. Selon le réseau de mesures, les concentrations des métabolites du S-métolachlore (ESA métolachlore) diminue de l'amont vers l'aval :

- des valeurs moyennes annuelles pouvant atteindre 1 µg/l à l'amont (relevées par exemple au captage de l'AAC Ronjay),
- des valeurs moyennes annuelles pouvant atteindre 0,3 µg/L à l'aval (relevées par exemple au captage de l'ACC Ile à Manthes et Montanay).

Agriculture du territoire

Le territoire correspondant à la nappe est occupé en grande partie par des **exploitations céréalières, qui cultivent principalement du maïs, du blé, de l'orge et des cultures d'oléagineux (colza et tournesol)**. Ces activités sont **fortement rémunératrices** grâce à l'importante structuration des filières sur le territoire.

Les systèmes de polyculture-élevage constituent une plus faible part de la Surface Agricole Utile (SAU) mais augmentent significativement à l'amont du bassin versant.

Programme d'actions

En 2009 des captages ont été classés prioritaires. Entre 2012 et 2015 **quatre animateurs ont été recrutés** successivement par les structures collectives du territoire. Le rôle de ces animateurs s'est étoffé au fil des années. L'animation agricole est désormais piloté par les collectivités via des financements de l'Agence de l'eau.

Cette animation, qui consistait auparavant à un accompagnement individuel des exploitants, ambitionne, désormais, la **mise en œuvre d'actions collectives**. Des premières initiatives se sont constituées autour de trois sujets :

- pollution de l'eau due au S-métolachlore,
- paiements pour services environnementaux (PSE),
- développement de filières agricoles.

Le Syndicat Isérois des Rivières Rhône Aval (SIRRA) anime un Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux (SAGE), adopté en 2019.

Ces démarches ont contribué à la **mise en œuvre d'actions coordonnées et mutualisées entre AAC**.

¹ :Bièvre Isère Communauté, Communauté de communes entre Bièvre et Rhône, Syndicat Intercommunal Eau Potable Valloire Galaure, Saint-Rambert-d'Albon, Syndicat Intercommunal des Eaux Epinouze-Lapeyrouse-Mornay, Syndicat des Eaux du Brachet, Communauté de communes Bièvre Est.

OBJECTIF(S)

L'objectif stratégique de l'action est de construire **une dynamique territoriale autour de la réduction de l'utilisation d'herbicides à base de S-métolachlore.**

Un des effets attendus est donc une **diminution notable des teneurs de métabolites de dégradation du S-métolachlore** (métolachlore ESA et métolachlore OXA) dans les eaux de la nappe utilisée pour l'alimentation en eau potable du territoire.

DESCRIPTIF

Pour répondre à cet objectif stratégique, **différents leviers d'action ont été mis en œuvre sur le territoire ;**

- construction d'une **filière** appelée « Ec'Eau Responsable », en partenariat avec le négoce Maison François Cholat,
- mise en place d'**essais parcellaires depuis 2020** pour suivre les effets des alternatives au S-métolachlore,
- mise en place d'une **concertation territoriale pour assurer la complémentarité des différents programmes d'actions.**

Filières Ec'Eau Responsable

Dès les premières années, la **volonté de développer des filières territoriales est inscrite dans les programmes d'actions**, sans toutefois être mis en œuvre. Seul un groupe de travail, créé en 2012 et animé par l'Association départementale pour l'information sur le logement de la Drôme (ADIL 26), réunit 4 fois par an les animateurs captages pour analyser le potentiel de développement d'une filière miscanthus.

Ce n'est qu'en 2017 que commence à se construire une véritable filière sur le territoire. La Maison François Cholat (négoce de céréales et oléo-protéagineux en région Rhône Alpes) souhaite produire une farine de la Bièvre. L'animateur, contacté pour ses connaissances hydrogéologiques, saisit cette opportunité pour nouer un partenariat en **ajoutant à l'entrée territoriale les enjeux de la qualité de l'eau**. Rapidement, les autres animateurs sont appelés afin de multiplier les surfaces concernées par cette **filière blé bas intrants**.

Un cahier des charges est alors rédigé par les animateurs et les techniciens de la Maison François Cholat (MFC), sous le regard de l'Agence de l'Eau et de la Chambre d'Agriculture de l'Isère (CA 38). Pour cela, différentes étapes ont été nécessaires ;

- 1ère réunion (avril 2017) : présentation des enjeux eaux et des intérêts commerciaux au développement d'une telle filière (entre animateurs, techniciens MFC et un représentant de l'Agence de l'eau),
- 2 réunions techniques (entre techniciens MFC et animateurs) pour ;
 - co-construire le cahier des charges,
 - faire un listing des agriculteurs potentiellement éligibles.

Actuellement, le mécanisme actuel de la filière prévoit les modalités suivantes :

- **sa localisation** : uniquement sur les zones de captages prioritaires (377 ha engagés en 2021),
- **ses cultures concernées** : 11 cultures au total (seigle, blé ancien, avoine blanche, tournesol, soja, maïs, colza triticale, blé, orge brassicole et orge fourragère),
- **son cahier des charges** (même si spécifique à chaque culture) : suppression (S-métolachlore, régulateurs de croissance, 2,4D) ou limitation d'usage (glyphosate limité à 720g/ha sous certaines conditions pédo-climatiques, DMTA-P limité à 576 g/ha) de produits phytosanitaires,

- **sa valorisation** : indemnisation à l'hectare versée par la Maison François Cholat (financée par l'Agence de l'Eau) aux agriculteurs engagés dans leurs contrats Ec'Eau Responsable.

Par ailleurs, **plusieurs évolutions et aménagements du cahier des charges** ont été faits avant de parvenir à ce système actuel.

Au départ, en octobre 2017, le cahier des charges intègre des contraintes fortes (pas de traitement sur les semis, interdiction du glyphosate en déchaumage, ...), et l'objectif de surface n'est que de 30 ha. Face à de bons résultats, en terme d'engagements et de marge brute dégagée par les exploitants, en septembre 2018 et 2019, les objectifs de surface sont revus à la hausse, tandis que des évolutions sont apportées :

- **élargissement des cultures concernées** : contrats de culture permettant d'abord de couvrir l'ensemble de la rotation cultures d'automne, puis de la rotation cultures de printemps,
- **élargissement à l'ensemble des captages prioritaires** de la région Auvergne-Rhône-Alpes (multipliant le nombre d'animateurs invités aux réunions),
- **création de la marque Ec'Eau Responsable** pour commercialiser les produits.

Toutefois, en raison de résultats en demi-teinte en septembre 2020, des changements sont effectués ;

- **assouplissement du cahier des charges** : règle générale consistant au fait que l'agriculteur doit avoir l'aval préalable de son technicien (sous regard de la CA 38) en le contactant avant tout traitement,
- **modification du mode de valorisation** : remplacement de la promesse de valorisation à la tonne sur le prix de vente, ayant pour défaut de ne pas suivre les cours du marché (fixée dès la signature).

Essais techniques d'alternatives au S-métolachlore

En janvier 2020, la **CA 38 décide d'agir de manière forte face à la problématique du S-métolachlore**, en réunissant les animateurs captages des collectivités ainsi que les coopératives et négoce du territoire. Le but étant de :

- mobiliser l'ensemble des acteurs compétents pour accompagner les agriculteurs de la région vers des pratiques agricoles diminuant l'utilisation de S-métolachlore,
- préparer la mise en place d'essais coordonnés et mutualisés sur deux années.

D'abord, un **accord commun de ne plus vendre de S-métolachlore sur les AAC** a été pris tacitement.

Puis, les **protocoles de réduction des herbicides sur maïs** sont mis en œuvre, avec l'appui d'Arvalis en 2020, puis de manière autonome en 2021 :

- Printemps 2020 (en amont) :
 - AAC de Ronjay → 1 essai chimique en doses réduites sur deux passages fractionnés + 1 essai 100 % travail mécanique = succès pour les deux en termes de rendement et de faible pression graminées et ambroisie.
- Printemps 2021 (en aval) :
 - AAC de l'Île à Manthes et Montanay → 1 essai chimique en doses réduites sur deux passages fractionnés + 1 essai 100 % travail mécanique = échec du travail mécanique en raison de la forte pluviométrie.
 - AAC du Poulet → 1 essai chimique sans chlore sans travail mécanique + 1 essai chimique sans chlore avec binage (réalisés dans le cadre du partenariat avec la Maison François Cholat).

Ces essais sont **réalisés successivement en amont et en aval de la nappe, pour éviter des duplications** sur une seule et même année. Par la suite, des **journées de restitution en bout de champs** ont été menées par la CA 38 et les animateurs auprès des agriculteurs, des coopératives et négoce, et des firmes de produits phytosanitaires (fournisseurs de doses gratuites pour la réalisation des essais).

En 2022, une **plateforme de désherbage mécanique** a été mise en place sur l'AAC de Ronjay. La collectivité Bièvre Isère finance un ou deux passages de désherbage mécanique sur maïs auprès d'une dizaine d'agriculteurs volontaires (environ 30 ha).

In fine, les **messages agronomiques transmis aux agriculteurs**, comme alternatives au S-métolachlore, sont les suivants :

- rotation des molécules (diversifier les produits phytosanitaires utilisés d'une année à l'autre),
- rotation des cultures (rotation avec des cultures d'hiver),
- désherbage mécanique à privilégier (passage de houe rotative ou herse étrille à l'aveugle)

Pour plus d'informations : contacter Céline Gaullier

(Animatrice Captages au SIEP Valloire Galaure)

✉ celine.gaullier@eauvalloiregalaure.fr / ☎ 09 72 62 93 68

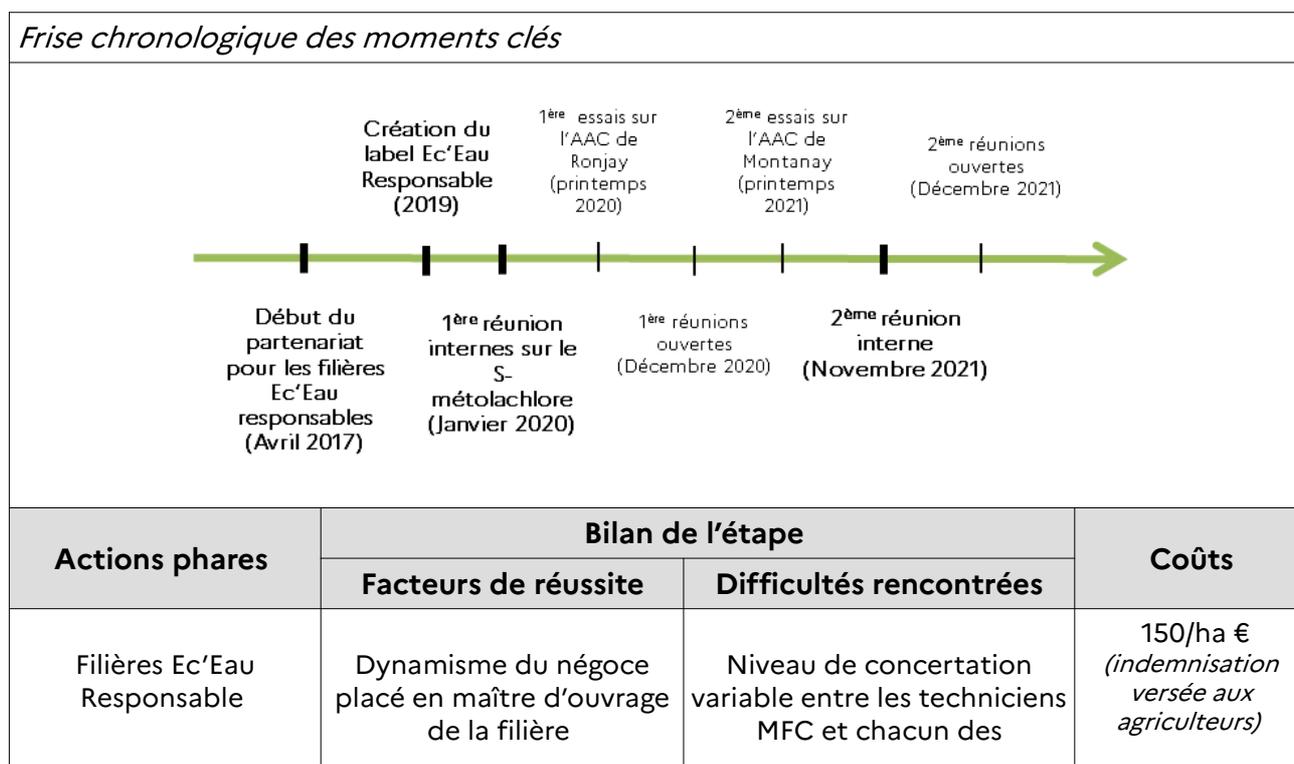
Vers une amplification de la dynamique ?

Afin de valoriser les engagements pris et d'augmenter le nombre d'agriculteurs impliqués, des **réunions publiques ont été organisées**.

Ces réunions se sont déroulées, l'une dans une ville à l'amont et l'autre dans une ville à l'aval de la nappe, entre la CA 38, les animateurs captage et tous les agriculteurs des AAC invités pour ;

- une présentation thématique du S-métolachlore et des concentrations retrouvées dans l'eau potable,
- une restitution des résultats des essais réalisés par la CA 38 et par d'autres acteurs économiques,
- le partage de l'accord commun de ne plus vendre de S-métolachlore.

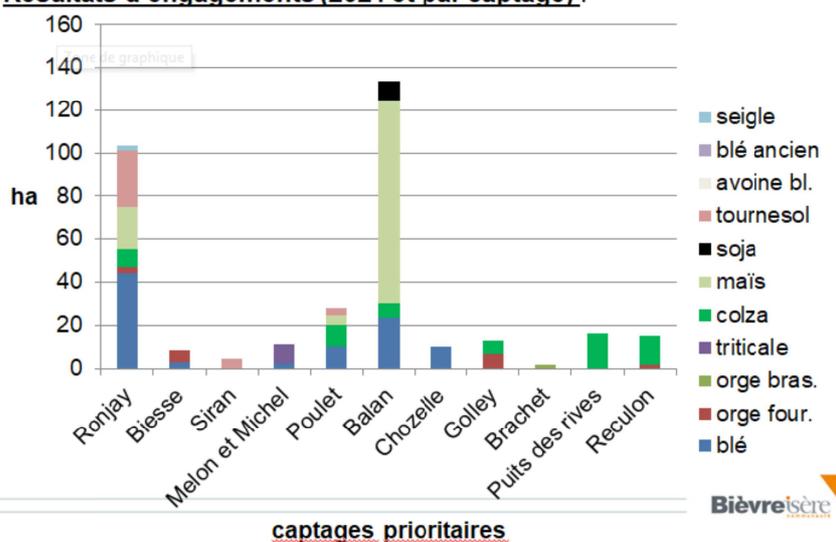
ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE



	<p>Démarche multi-partenariale (Cholat, animateurs, CA 38, AERM, agriculteurs)</p> <p>Élargissement à plusieurs cultures (automne et printemps)</p>	<p>animateurs</p> <p>Impossibilité de cumuler PSE et contrats Ec'Eau Responsable</p> <p>N'être que force de proposition et pas maître d'ouvrage de la filière</p>	<p>249 000 € (temps d'animation via subventions depuis 2018)</p>
Réalisation des essais agronomiques	<p>Partenariat avec la CA 38</p> <p>Implication des coopératives et des négoce</p> <p>Complémentarité des essais en amont/aval</p> <p>Format attractif des journées de restitution en bout de champs</p> <p>Intérêt des agriculteurs pour la présentation de matériel</p>	<p>Absence de matériel adéquat pour la réalisation des essais</p> <p>Variabilité des résultats selon les conditions météorologiques et la flore initiale présente sur les parcelles</p>	<p>1080 € (location de matériel)</p> <p>500 € /j pour 5 jours (temps de suivi par la CA 38)</p> <p>500 € (journée de restitution en bout de champs)</p>
Concertation territoriale	<p>Implication des coopératives et des négoce</p> <p>Répliquabilité des réunions en amont/aval</p>	<p>Format peu attractif des réunions en salle</p> <p>Variabilité de la disponibilité des agriculteurs selon les temps forts agricoles</p>	<p>750 € (réunion d'information en salle)</p>

Illustration(s)

Résultats d'engagements (2021 et par captage) :



Dynamique d'engagement dans la filière Ec'Eau responsable, Source : Bièvre Isère Communauté



Restitution des essais alternatives S-métolachlore effectués dans le cadre du partenariat avec Cholat (18/06/2021)

Gouvernance

Les actions sont portées par les 4 animateurs présents sur le territoire du bassin versant de Bièvre-Liers-Valloire. Les 4 postes sont portés par 3 acteurs de l'eau du territoire :

- (i) la CC Entre-Bièvre-et-Rhône emploie 1 animateur en propre ;
- (ii) le SIRRA emploie 2 animateurs qui sont mis à disposition de 3 collectivités gestionnaires de l'eau potable (1 animateur pour Bièvre Isère Communauté, et 1 animateur pour SIE du Brachet et CC Bièvre Est) ;
- (iii) le SIEP Valloire Galaure (SIEPVG) emploie 1 animatrice qui a en charge l'animation pour le SIEPVG et qui est aussi mise à disposition de 2 autres gestionnaires de l'eau potable (Commune de St Rambert d'Albon et SIE Epinouze-Lapeyrouse-Mornay).

Partenaires techniques

Syndicat Isérois des Rivières Rhône Aval
SIEP Valloire Galaure
Bièvre Isère Communauté
Entre Bièvre et Rhône
CA 38
Arvalis
Maison François Cholat

Partenaires financiers

Avant 2022 :
Agence de l'Eau (70%)
CA 38 (20%)
Collectivités gestionnaires (10%)

Depuis 2022 :
Agence de l'Eau (70%)
Collectivités gestionnaires (30%)

SUIVI-ÉVALUATION

Dispositif(s) de suivi-évaluation

Les indicateurs de suivi-évaluation sont les suivants :

Concernant les essais d'alternatives au S-métolachlore ;

- le **nombre de participants** aux différents temps organisés (réunions, restitutions, ateliers),
- l'**évolution et le renouvellement** ou non de ces participants au fil des années,
- le **nombre d'agriculteurs n'utilisant plus de S-métolachlore**, ou s'étant inséré dans des filières BNI.

Concernant la filière territoriale Ec'Eau Responsable ;
 - nombre de cultures en contrat Ec'Eau Responsable,
 - nombre d'hectare engagés dans la démarche Ec'Eau Responsable.

Pour la qualité de l'eau, les indicateurs sont les **teneurs en métabolites de dégradation** (métolachlore ESA et métolachlore OXA) **dans les eaux brutes.**

Résultats

Les principaux résultats sont les suivants :

Concernant les essais d'alternatives au S-métolachlore ;

- une participation volontaire croissante :
 - entre 10 et 20 participants (dont quasiment la moitié d'agriculteurs, et le reste composé des animateurs et techniciens agricoles),
 - nombre d'agriculteurs x1,5 la deuxième année.
- des engagements ont été pris :
 - 4 agriculteurs de l'AAC de l'Île à Manthes et Montanay n'utilisent plus du tout de S-métolachlore sur l'ensemble de leurs parcelles,
 - les techniciens des coopératives et négoce ne vendent plus de S-métolachlore sur les parcelles comprises dans une AAC.

Concernant la filière territoriale Ec'Eau Responsable ;

- 9 cultures concernées (sur 11) par les contrats Ec'Eau Responsable en 2022,
- 377 ha engagés en 2022.

Mais, les **résultats sur la qualité de l'eau ne sont pas encore observables**, en particulier en raison des conditions climatiques (fortes pluies en 2021) qui ont accentué les phénomènes de lessivage et la présence de molécules de dégradation des herbicides dans la nappe.

PERSPECTIVES

Les poursuites de l'action envisagées sont :

- **continuité de la dynamique territoriale** impulsée,
- **organisation d'ateliers de démonstration** au désherbage sur colza,
- **diversification des essais** sur d'autres molécules et d'autres types de cultures,
- **mobilisation large des négoce et coopératives** à développer des essais et des filières BNI,
- **diffusion d'une plaquette de communication sur le désherbage alternatif** au S-métolachlore basée sur l'ensemble du travail réalisé à l'échelle de la nappe,
- **réalisation d'une étude filière mutualisée** entre les collectivités.

OPPORTUNITÉS

- Exploitations avec des caractéristiques similaires
- Habitude de travail conjoint entre les collectivités
- Pilotage direct des programmes d'actions par les collectivités
- Possible interdiction de l'usage du S-métolachlore dans les AAC

MENACES

- Perte d'une communication globale à l'échelle de la nappe
- Maintien de l'engagement et du suivi des enjeux eau par les coopératives et négoce du territoire
- Directives qui peuvent se perdre entre les différents échelons (dépôt des coopératives, agriculteurs avec terres hors AAC)
- Utilisation de molécules de substitution qui pourraient à leur tour se retrouver dans les eaux

FICHE D'IDENTITÉ DU BASSIN VERSANT

Caractéristiques de la ressource

Type de masse d'eau :	Eaux souterraines
Nb points de prélèvement :	70
Polluants présents et teneurs en moyenne :	Nitrates (dépassement ponctuel norme eau potable de 50 mg/L), pesticides (métolachlore ESA/OXA, autres molécules selon AAC)

Caractéristiques du territoire

Surface du BV :	880 km ²
Taille de la SAU :	57 372 ha
Nb d'agriculteurs concernés :	Environ 1 500 exploitations
Groupes de cultures :	> 50 % céréales, reste en prairies et fourrages

Caractéristiques réglementaires

DUP :	OUI (pour la plupart)
Arrêté ZSCE (rendant certaines actions obligatoires) :	NON
Captage prioritaire (SDAGE 2022) :	OUI (20 captages)

POUR ALLER PLUS LOIN

Ressources complémentaires :

- site internet de la Maison François Cholat :

www.francois-cholat.fr/engagement-environnemental/

- Dépliant du SIRRA sur les captages prioritaires du bassin versant Bièvre-Liers-Valloire

INFORMATIONS RÉDACTIONNELLES

Rédigée par : Camille Guichard
Guillaume Juan

Relue et corrigée par : Céline Gaullier
Sylvain Granger

Date de publication : 27/10/2022

Date de mise à jour :